

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 15 février 2018, approuvant l'apport d'immeubles à la SCI Côte d'Opale et la modification de dénomination de la SCI Côte d'Opale en SCI Littoral Hauts-de-France.

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Fabrice GILLET**, Directeur Exécutif, ou en cas d'absence à **Monsieur Laurent VANDEWOESTYNE**, Responsable d'opérations immobilières et d'aménagement, à l'effet de signer l'acte notarié d'apport des 4 immeubles appartenant à la CCI de région Hauts-de-France désignés « Doret 1 » à Calais, « Doret 3 » à Calais, « Saint-Pierre » à Boulogne-sur-Mer et des cellules commerciales à Abbeville, pour un montant total de 4.555.000 € au capital de la SCI Côte d'Opale, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 20 décembre 2018



Philippe HOURDAIN
Président